

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain :</i> <i>108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction :</i> <i>107 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 56</i> <i>Dont suppléant(s) : 1</i> <i>Pouvoirs : 21</i> <i>Absent(s) excusé(s) : 25</i> <i>Absent(s) : 27</i>
--	---	--

Date de convocation : 10 décembre 2019

 Vote(s) pour : 77  
 Vote(s) contre : 0  
 Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

**Séance du Lundi 16 décembre 2019,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2019-12-16-CC-7 :

**Inscription de crédits d'investissement par anticipation au Budget Primitif 2020.**
Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

 Le Conseil,  
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1612-1,  
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,  
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5217-10-9,  
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 18 mars 2019 portant adoption du Budget Primitif 2019,  
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 24 juin 2019 portant adoption de la Décision Modificative n°1-2019,  
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 21 octobre 2019 portant adoption de la Décision Modificative n°2-2019,  
 VU la délibération du Conseil métropolitain du 16 décembre 2019 portant adoption de la Décision Modificative n° 3-2019,  
 CONSIDERANT la date de vote du Budget Primitif qui interviendra en janvier 2020,  
 CONSIDERANT la nécessité de pouvoir rembourser avant le vote du budget, en cas d'excédent de trésorerie, les crédits long terme reconstituables et les crédits dits « revolving »,  
 CONSIDERANT la nécessité d'engager des dépenses d'investissement pour la gestion des affaires courantes avant le vote du Budget Primitif 2020,

DECIDE d'ouvrir par anticipation des crédits à hauteur de 11 500 000 € à l'article 16449 « Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie »,  
 DECIDE d'inscrire, par anticipation sur le vote du Budget Primitif 2020, des crédits à hauteur de 1 000 000 € en section d'investissement conformément au tableau ci-après :

Chapitre	Montant total voté 2019 (hors restes à réaliser)	Crédits ouverts par anticipation
20 - Immobilisations corporelles	3 987 089,81	200 000,00
204 – Subventions d'équipements	8 223 085,00	00,00
21 - Immobilisations corporelles	21 563 678,00	300 000,00

23 - Immobilisations en cours  
**Total**

29 297 344,55  
**63 071 197,36**

500 000,00  
**1 000 000,00**

Pour extrait conforme  
Metz, le 17 décembre 2019  
Pour le Président et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Barbara FALK



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20191216-12-2019-DC7-DE

**Numéro de l'acte :** 12-2019-DC7  
**Date de décision :** lundi 16 décembre 2019  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Inscription de crédits d'investissement par anticipation au Budget Primitif 2020  
**Classification :** 7.1 - Decisions budgetaires  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 18/12/2019  
**Numéro AR :** 057-200039865-20191216-12-2019-DC7-DE  
**Document principal :** 99\_DE-7.pdf

#### Historique :

17/12/19 15:21	En cours de création	
17/12/19 15:21	En préparation	Catherine DELLES
18/12/19 16:06	Reçu	Catherine DELLES
18/12/19 16:09	En cours de transmission	
18/12/19 16:10	Transmis en Préfecture	
18/12/19 17:09	Accusé de réception reçu	